



BNP PARIBAS

VOS REPRÉSENTANTS

cfdt.nationale@bnpparibas.com



Richard PONS
07 62 32 58 07

Délégué syndical national



Patricia LEROY
06 68 24 34 16

Déléguée syndicale nationale adjointe



Julie LEQUEUX
06 60 68 60 35

Déléguée syndicale nationale adjointe



Pierre RIVIÈRE
06 65 64 56 98

Représentant syndical national



Laurent COURRIER
06 68 05 69 06

Représentant syndical national adjoint



Télétravail chez BNP Paribas

LA CFDT ŒUVRE POUR INTÉGRER DE NOUVEAUX DROITS À L'ACCORD ACTUEL

04 Février 2020

En Janvier 2020, et après avoir activement participé à la négociation, la CFDT signait l'accord télétravail. En expérimentation depuis 2014, l'accord venait pérenniser le télétravail régulier et occasionnel pour un grand nombre de salariés des Pôles & Fonctions. La CFDT avait aussi obtenu qu'une expérimentation soit menée sur certains métiers dans le réseau.



L'épidémie de COVID-19 & le confinement de Mars 2020

Pour répondre aux mesures gouvernementales, protéger les salariés et permettre la continuité d'activité, **BNP Paribas a déployé massivement le télétravail** pour les salariés des Pôles & Fonctions, puis pour des salariés de BDDF Opérations et du Retail.

Ce **déploiement massif du télétravail chez BNPP** a démontré que **l'accord en vigueur devait être rediscuté** pour intégrer des dispositions plus larges.

LES 3 POINTS « NOIRS » DE L'ACCORD ACTUEL

RAPPEL

Exclusion des salariés de BDDF opérations

Le flex office est la condition d'accès au télétravail

Suppression de l'indemnité journalière de 8€/jour télétravaillé, remplacé par un forfait unique de 200€

La CFDT a donc activement participé à 2 groupes de travail avec la direction pour renégocier l'accord télétravail actuel.

1 représentant CFDT du réseau, de BDDF Opérations et des Pôles & Fonctions ont participé à ces groupes de travail, pour un accord plus large !

2020 l'a montré, le télétravail POUR TOUS chez BNP Paribas c'est possible !

NOUVEL ACCORD TÉLÉTRAVAIL : Les demandes portées par la CFDT

- Décorrélér le télétravail du flex office
- Ouvrir le télétravail régulier et/ou occasionnel à **TOUS** (Pôles & Fonctions, BDDF Opérations et réseau)
- Permettre le télétravail en dehors du domicile (ex : en espaces de co-working)
- Intégrer des dispositions en cas d'évènement ou situation exceptionnels (ex : pool de jours TT)
- Ouvrir le télétravail à tous les temps partiel
- Redéfinir le statut du télétravailleur pour s'assurer qu'il bénéficie des **mêmes droits** qu'un salarié sur site (tickets restaurant/ indemnité repas, frais de garde, matériel...)
- (Re)mettre en place une indemnité versée par jour télétravaillé à domicile

VOS DROITS en télétravail !

Tickets restaurant, indemnités repas, restaurants d'entreprise ...

La CFDT passe à l'offensive !

[Lire ici.](#)



CONSULTEZ L'ACCORD ACTUEL ICI :

